



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_06-DE
Reçu le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023

N° DBC 20230223-06

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 15 Février 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 Février 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Daniel BERTHUCAT, Christophe DOS SANTOS, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Éric CABROLIER, ROMEUF Didier (représenté par Christophe DOS SANTOS).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

TARIFS ETE 2023 CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°20200715-05 portant délégation au bureau communautaire,

Le centre aquatique accueillera le public pour l'été 2023 avec ses plages extérieures. Les premiers mois de fonctionnement montrent une utilisation importante par les enfants, notamment les scolaires de cet équipement. Afin d'accentuer cette découverte du milieu aquatique en famille et éviter la régression du niveau de pratique des jeunes enfants, il est proposé de modifier les tarifs sur la période du 8 juillet 2023 au 20 Aout 2023 en lien avec le règlement intérieur et le plan d'organisation des secours et de la surveillance : gratuité pour les enfants (0 à 10 ans) et gratuité pour les 11-17 ans qui serait accompagnés par un membre de leur famille.

Membres du Bureau en exercice :
36

Membres du Bureau présents :
21

Membre du Bureau représenté :
2

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 21

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_06-DE
Reçu le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023

L'ensemble des autres tarifs du centre aquatique reste en vigueur.

TARIFS PUBLIC du 8-7-2023 au 20-8-2023	
Entrée enfants – 3 ans	Gratuit
Entrée Enfant 3 -10 ans	Gratuit
Entrée adolescents 11-17 ans non accompagné d'un adulte	2 €
Pass famille Été 11-17 ans accompagné d'un adulte	Gratuit

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs ci-dessus ;

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 21

Membres représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

